



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Ports départementaux - Budget supplémentaire pour l'exercice 2023.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 9 décembre 2022, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du budget annexe des ports départementaux pour l'exercice 2023.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 1 964 590 € en dépenses de fonctionnement et à 2 373 000 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2023, qui se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2022, s'agissant des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- la DM n°1 qui amende le BP 2023 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

I – Les restes à réaliser de 2022 et la reprise des résultats antérieurs

A - La reprise des restes à réaliser de 2022

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2022 les chiffres

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20230623-67864A-BF-1-1 Date de télétransmission : 28/06/2023 Date de réception préfecture : 28/06/2023

suivants vous ont été présentés en ce qui concerne les reports de crédits :

Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total
Ports départementaux	5 332,30 €	0 €	5 332,30 €

B - La reprise des résultats antérieurs

Le BS 2023 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent conformément à l'arrêté du compte administratif 2022 examiné à la présente séance.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2022 sont un excédent de 515 242,07 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 509 909,77 € en section d'investissement.

Le présent BS 2022 porte ainsi en dépenses d'investissement le besoin de financement de 509 909,77 € (001) susvisé. Celui-ci est couvert par une affectation à l'article 1068 d'autant par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement. Le solde de cet excédent, soit 5 332,30 €, est repris en recette de fonctionnement (002).

II – La décision modificative n° 1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

A - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement, crédits d'ordre compris, s'équilibre à 5 332,30 €.

Outre les reports (5 332,30 €), un complément de crédits de paiement est inscrit pour financer les dépenses suivantes : 15 000 € au titre des droits de port à la Ciotat Shipyards, et 10 000 € au titre de la maintenance de la vidéo-protection, ces dépenses étant compensées par une réduction de crédits d'autant (25 000 €) en dépenses d'entretien.

B - La section d'investissement

La section d'investissement, crédits d'ordre compris, s'équilibre à 824 909,77 €.

Outre le déficit antérieur reporté (509 909,77 €), un complément de 25 000 € est sollicité pour l'équipement de vidéo protection, lequel est compensé par

une réduction d'autant sur le programme de travaux de modernisation des ports.

De plus, une inscription de 195 000 € est nécessaire afin de rembourser des sommes payées à tort par la ville de Cassis dans le cadre de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Département (déchetterie portuaire, locaux modulaires et sanitaires, modernisation de la station d'avitaillement). Ce même montant est également inscrit en recettes, le Département engageant une demande de remboursement de TVA auprès de l'administration fiscale.

Enfin, un besoin en crédits d'ordre de 120 K€ est inscrit afin de permettre les régularisations liées aux acomptes et avances payés sur marchés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Ports départementaux - Budget supplémentaire pour l'exercice 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi vingt trois juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Gérard GAZAY à M. Patrick GHIGONETTO, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, M. Hervé GRANIER à Mme Mandy GRAILLON, M. Richard MALLIE à Mme Amapola VENTRON, M. Henri PONS à M. Eric LE DISSES, M. Didier REAULT à Mme Laure-Agnès CARADEC.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 23 JUIN 2023**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Ports départementaux - Budget supplémentaire pour l'exercice 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 23 juin 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2023 pour le budget annexe des Ports Départementaux ;
- de préciser que ce budget supplémentaire est adopté, comme pour le budget supplémentaire du budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M4.

Adopte à l'unanimité

Pour : 44

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

09 FEV. 2023

Direction générale des services
Direction des Finances
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget

Marseille, le 30 JAN. 2023

ARRETE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs notamment au tome II, titre 4, chapitre 1 § 2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médicaux sociaux,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics à caractère industriel et commercial notamment au tome 1, titre 3, chapitre 5 § 3,

VU les crédits engagés non mandatés à la clôture de l'exercice,

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département.

ARRETE

ARTICLE 1 : Les restes à réaliser de l'exercice 2022 dont les listes figurent en annexe, sont reportés sur l'exercice 2023.

Ils sont arrêtés en dépenses, à la somme de quatorze millions trois cent quatre-vingt-douze mille vingt-six euros et soixante-neuf centimes ;

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget général	9 956 873,32 €	3 498 089,48 €	13 454 962,80 €
DIMEF	875,04 €	156 397,38 €	157 272,42 €
PORTS DEPARTEMENTAUX	5 332,30 €	-	5 332,30 €
LDA	211 261,75 €	563 197,42 €	774 459,17 €
TOTAL	10 120 602,07€	4 217 684,28 €	14 392 026,69 €

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est établi en 2 exemplaires originaux :

- un exemplaire destiné à la Paierie départementale pour permettre le règlement des dépenses,

- un exemplaire destiné au Conseil départemental après visa de Monsieur le Payeur départemental.

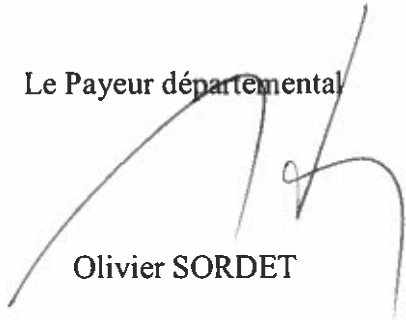
ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur général des services



Roger CAMPARIOL

Le Payeur départemental



Olivier SORDET

RESTES À RÉALISER 2022 EN DÉPENSES

BUDGET ANNEXE MAISONS DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (DIMEF)

Groupe	Nature	Restes à réaliser
3	61558	875,04
Total Dépenses afférentes à la structure		875,04
TOTAL FONCTIONNEMENT		875,04
	2154	1 079,00
	2181	27 398,92
	2182	87 858,00
	2184	40 061,46
Total Immobilisations corporelles		156 397,38
TOTAL INVESTISSEMENT		156 397,38
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		157 272,42

RESTES À RÉALISER 2022 EN DÉPENSES

BUDGET ANNEXE PORTS DÉPARTEMENTAUX

Chapitre	Nature	Restes à réaliser
011	61528	5 332,30
Total Dépenses afférentes à la structure		5 332,30
TOTAL FONCTIONNEMENT		5 332,30
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES		5 332,30

RESTES À RÉALISER 2022 EN DÉPENSES

**BUDGET ANNEXE
 LABORATOIRE D'ANALYSES DÉPARTEMENTAL**

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
011	921	605	15 310,56
		60628	8 618,96
		60668	68 749,61
		611	110 087,03
		6135	2 736,00
		615221	1 831,68
		61558	846,00
		6182	1 291,70
		6184	1 790,21
Total 011 - Charges à caractère général			211 261,75
TOTAL FONCTIONNEMENT			211 261,75
21	921	2188	466 770,13
Total 21 - Immobilisations corporelles			466 770,13
23	921	231313	96 427,29
Total 23 - Immobilisations en cours			96 427,29
TOTAL INVESTISSEMENT			563 197,42
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES			774 459,17

RESTES À RÉALISER 2022 EN DÉPENSES

BUDGET GÉNÉRAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
011	0201	6184	49 578,00
	0202	60628	13 530,62
		60636	98 311,31
		6064	114 969,93
		6068	364 600,79
		611	310 778,71
		615221	49 524,89
		61558	16 091,71
		6156	420 657,80
		6162	89 920,62
		6188	10 001,28
		62268	361 899,49
		6227	15 246,00
		6228	39 148,29
		6236	340 723,13
		6262	503 366,78
		6282	123 035,03
		023	6231
	6233		21 750,00
	6238		67 050,72
	12	615231	241 772,35
	221	615221	74 360,89
		6156	137 557,14
		617	10 920,00
		6228	115 381,33
		6262	35 628,29
	30	611	152 941,77
		6156	7 516,80
	311	6228	151 117,20
		6232	46 201,59
		6238	22 440,00
		6241	5 743,20
		637	5 766,67
	314	6068	16 465,44
		6228	204 987,87
	315	6188	5 376,00
		6233	140 540,00
	32	6068	85 533,00
		6238	109 890,00
	33	6228	543 120,83
		6232	16 080,00
	40	62261	18 200,00
41	6135	98 190,14	
42	6135	112 965,01	

RESTES À RÉALISER 2022 EN DÉPENSES

BUDGET GÉNÉRAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
011	50	611	257 415,53
		6228	18 572,97
	51	62261	81 199,00
	538	60623	113 511,02
	58	6228	20 530,00
	621	60621	8 358,00
		60631	5 302,13
		60633	24 159,63
		615231	182 388,21
		615232	24 306,44
		61551	10 387,68
		6288	6 848,58
		60628	5 267,87
	738	60631	13 533,37
		60632	6 657,78
		611	51 158,30
		615231	6 360,48
		617	100 858,67
	921	6042	56 172,80
		62261	54 572,76
928	60623	19 772,38	
Total 011 - Charges à caractère général			6 472 675,51
017	561	6574	41 000,00
	562	6574	70 072,50
	564	62268	161 495,00
		6574	47 760,00
	565	62268	22 080,00
Total 017 - Revenu de solidarité active			342 407,50
65	0202	6574	44 480,00
	313	6574	20 500,00
	32	6574	524 710,00
	33	6574	636 200,00
	58	65737	26 357,50
		6574	737 150,00
	738	6568	98 520,00
		65734	7 500,00
		65736	9 386,00
		65738	63 000,00
		6574	18 746,00
	928	65734	305 834,00
		65738	545 732,81
6574		103 674,00	
Total 65 - Autres charges de gestion courante			3 141 790,31
TOTAL FONCTIONNEMENT			9 956 873,32

RESTES À RÉALISER 2022 EN DÉPENSES

BUDGET GÉNÉRAL

Chapitre	Fonction	Nature	Restes à réaliser
20	0202	2031	574 480,45
	738	2031	131 714,72
	91	2031	35 124,60
Total 20 - Immobilisations incorporelles (hors 204)			741 319,77
204	33	20421	75 403,00
	52	20421	117 480,00
		20422	44 767,00
	58	20421	42 000,00
		20422	20 000,00
	72	20422	15 000,00
	738	204161	7 800,00
		204182	12 000,00
		20421	405 971,00
	928	204181	14 982,00
		20421	360 205,90
		20422	120 000,00
	93	20421	320 622,40
	94	204141	5 670,00
		204182	64 000,00
20421		302 500,00	
Total 204 - Subventions d'équipement versées			1 928 401,30
21	0202	2188	5 114,20
	311	2188	109 511,85
	314	216	44 988,00
		21838	6 750,00
		2188	76 940,64
	315	2188	61 326,54
	621	2157	71 049,74
	738	2128	223 124,41
2188		18 325,82	
Total 21 - Immobilisations corporelles			617 131,20
23	0202	231313	44 991,06
	314	2316	151 193,95
	50	231313	15 052,20
Total 23 - Immobilisations en cours			211 237,21
TOTAL INVESTISSEMENT			3 498 089,48
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES			13 454 962,80

Délibéré par le Conseil Départemental réuni en session, à Marseille, le 23 juin 2023


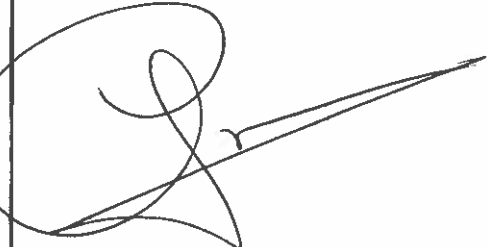

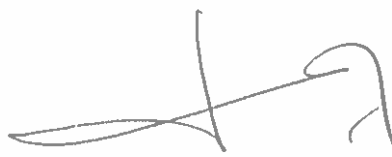

Les membres du Conseil Départemental

<p>M. Martial ALVAREZ</p> 	<p>Mme Agnès AMIEL</p> 
<p>Mme Martine AMSELEM</p> 	<p>Mme Laurence ANGELETTI</p> 
<p>Mme Julie ARIAS</p>	<p>Mme Sabine BERNASCONI</p>
<p>M. Cyrille BLINT</p> 	<p>Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA</p> 
<p>Mme Marie-Pierre CALLET</p> 	<p>Mme Sophie CAMARD</p>



M. Gérard FRAU	Mme Audrey GARINO
M. Gérard GAZAY	Mme Héliène GENTE-CEAGLIO
M. Jacky GERARD 	Mme Samia GHALI
M. Patrick GHIGONETTO 	Mme Magali GIORGETTI
M. Vincent GOYET 	Mme Mandy GRAILLON 



M. Hervé GRANIER	Mme Valérie GUARINO 
M. Yannick GUERIN 	M. Sébastien JIBRAYEL
Mme Nicole JOULIA 	M. KAZANDJIAN Azad
M. Anthony KREHMEIER	M. Eric LE DISSES 
M. Lucien LIMOUSIN 	M. Richard MALLIE



<p>M. Arnaud MERCIER</p> 	<p>Mme Danielle MILON</p> 
<p>Mme Véronique MIQUELLY</p> 	<p>M. Yves MORAINÉ</p> 
<p>M. Yannick OHANESSIAN</p>	<p>M. Benoît PAYAN</p>
<p>M. Jean-Marc PERRIN</p> 	<p>M. Henri PONS</p>
<p>Mme Nora PREZIOSI</p> 	<p>Mme Marine PUSTORINO</p> 



M. Didier REAULT	M. Denis ROSSI 
Mme Anne RUDISUHLI 	M. Thierry SANTELLI 
Mme Josette SPORTIELLO	Mme Martine VASSAL 
Mme Amapola VENTRON 	M. Yves VIDAL 